

ÉLECTIONS 2023

politique.union@sonapresse.com

Nyanga : conditions réunies pour un bon déroulement du vote

Christian Germain KOUIGA
Tchibanga/Gabon

DES assurances obtenues hier par le président du CGE local, Claude Roger Makosso Koumba, et l'ensemble des membres qui composent la représentation locale du CGE. Pour les uns et les autres, toutes les conditions sont réunies pour que les élections générales de ce samedi se déroulent bien.

Selon le président, après réception du matériel électoral en début de semaine, celui-ci a ensuite été reparté et acheminé dans les différents centres de vote que compte la province de la Nyanga. Les lots sont composés des urnes, isolements, tables de point, poubelles, lampes, calculatrices, piles et bien d'autres autres petits matériels utiles pour le bon déroulement du scrutin.

La province de la Nyanga compte en tout 149 centres de vote et 174 bureaux de vote pour un collège électoral de 38 953 inscrits.

Au 1er arrondissement de la commune de Tchibanga, on dénombre 18 centres de vote et 26 bureaux de vote pour 7 461 inscrits. Alors que le 2e arrondissement, c'est un total de 9 centres de vote et 14 bureaux de vote pour 4842 inscrits.

Dans le département de Mougoutsi, le premier siège possède 9 centres de vote et 14 bureaux de vote pour un total de 2562 inscrits.

Le deuxième siège en compte moins, soit 6 centres de vote et 7 bureaux de vote pour 1997 électeurs. Le 1er siège du département de la Douigny à Moabi comprend, lui, 4 677 inscrits pour 15 centres de vote et 28 bureaux de vote. Et le 2e siège,



Les membres du CGE de la Nyanga se disent confiants du bon déroulement du scrutin

dans le canton Migamba-Yara, c'est un total de 14 centres de vote et 16 bureaux de vote pour 4 058 électeurs.

Le département de Mongo (Moulengui-Binza) quant à lui compte 18 centres de vote pour autant de bureaux de vote pour 2 850 inscrits.

Pour ce qui est du département de la Basse-Banio, au 1er siège (commune de Mayumba) on comptabilise 7 centres de vote, 12 bureaux de vote pour un total 3 858 inscrits. Alors que le deuxième siège, avec 2 539 inscrits, compte 19 centres de vote pour autant de bureaux de vote.

Les sièges uniques de la Haute-Banio (Ndindi) et de la Doutsila (Mabanda), ne sont pas en marge avec respectivement 1 173 inscrits (11 centres de vote et autant de bureaux de vote), et 18 centres de vote et égalité bureaux de vote pour un total de 2 936 électeurs.

Ngounié : tant de questions...

S.A.M.
Mouila/Gabon

AVEC le silence imposé à la Commission provinciale électorale de la Ngounié (démembrement du CGE) et, indirectement, à la Commission communale électorale de Mouila, il n'est pas aisé de connaître le nombre exact de bureaux de vote répartis dans la commune. Ni dans la province, par ricochet.

Au début de la campagne électorale, le bureau de Mouila avait indiqué que 31 bureaux avaient été prévus au 1er arrondissement contre 17 bureaux de vote qui devaient être installés dans le 2e arrondissement de la cité et que tous ces lieux étaient déjà aménagés. Y a-t-il eu des modifications de dernière minute ou cette liste n'a pas été retouchée ? Difficile de le savoir. Cela n'a pas empêché les Molvillois de se rendre dans les centres portés à leur connaissance pour retirer leurs cartes d'électeurs. Comme à l'école communale A où les grilles



Toutes les questions ne semblaient pas avoir trouvé de réponses hier chez les Molvillois.

étaient closes dès midi. Au grand désarroi des jeunes femmes qui ont été vite rassurées par un des responsables du centre. "Ne vous inquiétez pas, vous pouvez toujours retirer votre carte avant de voter. Nous sommes à votre disposition pendant tout le processus", leur a-t-il répondu.

Des interrogations subsistent aussi sur les urnes et le matériel essentiels au scrutin de ce matin. Si l'on se fie aux informations

données en début de campagne, le chef-lieu de la Ngounié avait déjà reçu le nécessaire. Or, une source a expliqué hier que du matériel électoral avait été acheminé, mercredi dernier, vers la province et stocké au camp militaire. S'agissait-il d'outils pour Mouila ou pour d'autres localités ? Seul le commissaire provincial du CGE, qui serait tenu par un devoir de réserve, aurait pu confirmer ces informations.

"La carte d'électeur n'est pas obligatoire"

PMM
Lambaréné/Gabon

Le vote, contrairement à l'opinion dominante, n'est pas conditionné par la présentation de la carte d'électeur. Certes ce document constitue la preuve indiscutable que vous êtes bien inscrit sur la liste électorale, mais celui-ci n'est nullement une pièce indispensable à l'accomplissement de son devoir citoyen. Ce qui naturellement signifie qu'on peut s'en passer à condition d'être muni, le jour du vote, d'une pièce d'identité (Carte nationale d'identité, passeport biométrique, etc.) mais surtout d'être régulièrement inscrit sur les listes électorales.

"La carte d'électeur n'est pas obligatoire. Le CGE donne la possibilité à tous les citoyens régulièrement inscrits sur la liste électorale de voter avec la Carte nationale d'identité (CNI) ou du passeport biométrique à condition que vous soyez inscrits sur la liste électorale", a indiqué Joseph Mougouama, président de la Commission provinciale électorale du



Moyen-Ogooué.

Quant aux personnes qui tiennent quand-même à rentrer en possession de leurs cartes d'électeur, un dispositif est mis en place pour eux. En effet, lorsque la distribution des cartes n'a pu se faire pendant la période arrêtée par le ministère de l'Intérieur, le reste des cartes qui n'a pu être distribué est remis à la Commission électorale pour acheminement vers les bureaux de vote.

"Toutes les personnes qui n'ont pas pu récupérer leurs cartes d'électeur durant la période ouverte peuvent le faire le jour du vote dans le bureau de vote qui les concerne", a précisé Jean-Danice Akariki, président de la Commission départementale électorale de l'Ogooué et des Lacs.